# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Vendredi 9 octobre 2015**

## Super Marché du quartier du moulin

### Communiqué commun de M. le Maire de Creil et de M. le Préfet de l'Oise

Une réunion destinée à faire le point sur les suites de l'incendie du super marché Leader Price (ex Mutant) au quartier du Moulin s'est tenue récemment en sous-préfecture de Senlis. Réunissant pour la 1ère fois, l'ensemble des acteurs du dossier, cette rencontre a permis de réaffirmer la nécessité d'assainir au plus vite les lieux pour des raisons évidentes de salubrité et de santé publique et de trouver collectivement une solution pour parvenir désormais rapidement à la réalisation des travaux nécessaires.

**■ Une expertise judiciaire en voie d'achèvement**

La prolifération des rats et autres animaux nuisibles est due exclusivement à la non évacuation des denrées alimentaires restées sur place, suite à l'incendie qui a ravagé le supermarché en mai 2014. Depuis, les délais d'enquête et d'expertise, n'avaient pas permis l'intervention des entreprises en vue de la démolition du bâtiment.

Il a été acté lors de la réunion que l'assureur de l'enseigne Leader Price mettra prochainement en œuvre avec l'accord de Oise Habitat, sous sa responsabilité et à ses frais, la dépose de la toiture du bâtiment incendié. Pendant la durée des travaux, l'arrêté de péril pris par le Maire de Creil et frappant le bâtiment rendu dangereux, sera suspendu. Les délicats travaux d'enlèvement de la toiture, vont permettre à l'expert judiciaire de clore ses investigations, celles-ci ne devront pas dépasser 7 jours. À l'issue, les denrées avariées seront enlevées et acheminées vers un centre de traitement adapté.

**■ Une démolition du bâtiment par Oise Habitat**

Dès que l'expert judiciaire aura terminé ses investigations complémentaires et que les denrées auront été enlevées, Oise Habitat fera procéder immédiatement à la démolition du bâtiment.

**■ Mise en place d'une cellule de suivi de ces opérations**

Une cellule animée par le Sous-Préfet de Senlis et regroupant les services de l'État concernés, la Ville de Creil, Oise Habitat, l'assureur et les entreprises retenues veillera au bon déroulement des opérations : dépose du toit, enlèvement et traitement des denrées avariées et démolition du bâtiment.

Jean-Claude VILLEMAIN
Maire de Creil
Conseiller départemental de l'Oise

Emmanuel BERTHIER
Préfet de l'Oise

Contact presse : Cabinet du maire 03.44.29.50.51 cabinet.du.maire@mairie-creil.fr